



Montreuil, le 10 janvier 2018

M. Gérald DARMANIN
Ministre de l'Action et des Comptes publics
139, rue de Bercy
TELEDOC 146
75012 PARIS

N/Réf : BT/AT
N°2-20180110

Objet : Préavis de grève de 0 h à 24 h le mardi 30 janvier 2018

Monsieur le Ministre,

Les Fédérations CGT, CFDT, FO, UNSA et CFTC de la Santé et des Services publics appellent à la grève de tous les EHPAD le mardi 30 janvier prochain. L'insuffisance des effectifs et des moyens dans les établissements accueillant des personnes âgées (EHPAD) et dans les services d'aide à domicile est reconnue par tous. La réforme de la tarification introduite par la Loi vieillissement dite « ASV », qui va se traduire par des suppressions massives de postes, est unanimement rejetée.

Loin de répondre aux demandes de l'ensemble du secteur, le Président de la République refuse de recevoir une délégation des signataires de la lettre commune du 19 octobre 2017 et du 7 décembre 2017.

Suite aux propos de la ministre de la Santé considérant que les difficultés des EHPAD seraient dues à « un problème de management » et non uniquement à une question du financement, les organisations réunies le 14 décembre condamnent de telles déclarations qui ont pour objectif d'occulter la baisse des moyens alloués aux établissements.

C'est pourquoi, les Fédérations syndicales FO des services publics et de santé, CGT santé et action sociale, CGT des services publics, CFDT santé/sociaux, UNSA santé/sociaux et CFTC santé/sociaux, réunies le jeudi 14 décembre 2017, ont décidé d'appeler les personnels des établissements accueillant des personnes âgées et des services à domicile à une journée de grève nationale et de mobilisation le mardi 30 janvier 2018.

Cette grève a pour objectif d'améliorer l'accompagnement, les services et les soins envers les personnes âgées indissociables de l'amélioration des conditions de travail des professionnels, en exigeant du gouvernement qu'il réponde à nos revendications :

- Application d'un agent ou un salarié par résident, tel que prévu par le Plan Solidarité Grand Âge ;
- Abrogation des dispositions législatives relatives à la réforme de la tarification des EHPAD, contenues dans la loi du 28 décembre 2015 ainsi que le retrait des décrets d'application ;
- Arrêt des baisses de dotations induites par la convergence tarifaire et exige par conséquent le maintien de tous les effectifs des EHPAD y compris les contrats aidés, qui doivent être intégrés et sécurisés ;
- Amélioration des rémunérations, des perspectives professionnelles et de carrières, dans le cadre du Statut et des conventions collectives nationales.

.../...

Enfin, elles réaffirment leur ferme volonté d'être reçues par Emmanuel Macron.

Dans le champ de la Fonction publique territoriale, notre organisation porte également les exigences suivantes :

- Un service public pour toutes et tous et partout ;
- Une prise en charge de qualité pour les résidents et personnes accompagnées ;
- Un service non lucratif, accessible financièrement à chacun d'entre nous ;
- Des conditions de travail dignes dont une meilleure reconnaissance de la pénibilité, avec de vraies dispositions pour la prévenir et la réparer, et, plus globalement, des mesures concrètes pour améliorer les conditions de travail. ;
- Le recrutement massif et immédiat de personnels qualifiés et diplômés en nombre suffisant pour assurer la sécurité et le bien-être des résidents et personnes accompagnées ;
- Le respect des missions de chacun des professionnels et de leurs fiches de poste ;
- Une prise en charge financière des déplacements pour les aides à domicile ;
- La suppression du jour de carence ;
- Des emplois du temps non « entrecoupés » par des pauses interminables et non rémunérées ;
- L'Amélioration des rémunérations, formations et évolutions de carrière pour les agents dans le cadre du statut de la fonction publique territoriale ;
- L'arrêt du processus de réforme territoriale ;
- La mobilisation des moyens financiers nécessaires au bon fonctionnement des missions publiques des collectivités territoriales dans l'intérêt des usagers ;
- Le respect plein et entier de la démocratie sociale, du syndicalisme, de son rôle de représentation des agents et de ses moyens de fonctionnement et d'intervention (CT et CHSCT).

Cela implique de stopper la marchandisation de la santé et du médico-social au détriment des résidents et personnes en perte d'autonomie. De remédier au manque de matériels adaptés, de produits d'hygiène... De renoncer à la politique du rendement, au management destructeur et aux temps de travail non complets imposés et « morcelés » à outrance.

Dans ce cadre, la Fédération CGT des Services publics dépose donc un préavis de grève de 0 à 24 h (incluant les nuits en amont et en aval) pour l'ensemble des agents de la Fonction publique territoriale intervenant dans le cadre des missions de la prise en charge des personnes âgées (EHPAD, foyers-logements, SSAD, SSIAD...) concernant la journée du 30 janvier 2018.

Nous vous adressons, Monsieur le Ministre, nos sincères salutations.

Pour la Fédération CGT des Services publics,
Baptiste TALBOT,
Secrétaire général